

TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

Recommandations à l'attention des journalistes


Outils de formation pour les médias développés par

décadré
pour l'égalité dans les médias

TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

Recommandations à l'attention des journalistes

Tous les 4 jours, un article invisibilisant les rapports de pouvoir et ne tenant pas compte de l'emprise psychologique est publié.



Outils de formation pour les médias développés à l'occasion de la campagne 2023 «16 jours contre la violence basée sur le genre» par

décadré
pour l'égalité dans les médias

Novembre 2023 — 1^{ère} édition
Droit de reprise et de mention libre avec la mention du © et de décadréE.

16
JOURS
CONTRE
LA VIOLENCE
BASÉE SUR
LE GENRE
25.11.-10.12.23

Table des matières

1. Violences psychologiques	6
2. Définitions	8
3. Recommandations	10
Impressum	14

RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES JOURNALISTES

Violences psychologiques


The graphic features a background of overlapping, semi-transparent shapes in shades of red, green, purple, and pink. Three speech bubbles are layered on top: a light red one on the left, a light green one in the center, and a light blue one on the right. The text is located in the bottom left corner, set against a dark purple circular shape.

Ces recommandations ont été
relues par la Fondation
l'EssentiElles.

Les violences psychologiques dans les médias

Les violences psychologiques sont peu représentées dans les médias, à l'image des rapports de pouvoir. Ainsi, seulement 36% des articles mentionnent explicitement les rapports de pouvoir et les éventuelles relations d'emprises présentes.

Les violences les plus médiatisées restent les violences physiques, notamment de par leur visibilité et leur reconnaissances légales. Les articles font peu mention des autres formes de violence, ainsi uniquement 11% des articles considèrent les violences dans un continuum.



Seulement 11% des articles mentionnent un continuum des violences.

Définitions



Violences psychologiques

La violence psychologique peut prendre des formes diverses : propos dénigrants; humiliations; interdictions répétées; contrôle sur les vêtements, les activités, le portable et sur les relations familiales et amicales; comportements agressifs; ou encore menaces verbales ou physiques. Les comportements agressifs, comme jeter des coups de poing au mur ou casser un meuble en présence des victimes, sont également des violences psychologiques.

Dans l'iceberg de la violence, ou le continuum de la violence ¹, les violences psychologiques, comme les dénigrements, le contrôle, les insultes et les menaces de mort, s'y trouvent à la base, tandis que les violences physiques et sexuelles, plus visibles, se trouvent à la pointe.



¹ Kelly Liz, *Surviving sexual violence*, Minneapolis, University of Minnesota Press, coll. « Feminist Perspectives Series », 1988.



Emprise

L'emprise peut se définir par une situation d'isolement, de dépendance et d'aliénation mentale, plongeant la victime dans une forme de pétrification de la pensée ². Elle s'inscrit dans une volonté pour la personne auteure de dominer, de posséder l'autre et de nier son humanité. Victime et auteur sont ainsi liés dans un rapport inégal et violent, dont il est très compliqué pour la victime de se sortir.

L'emprise fait partie intégrante des schémas entraînant les violences sexistes et constitue elle-même une forme de violence psychologique.

Suicide forcé

Le suicide forcé peut désigner le suicide d'une personne, dont la santé mentale s'est dégradée suite à des violences sexistes (physiques, économiques ou psychologiques).

Si un passage à l'acte suicidaire n'est jamais lié à une seule et unique cause, l'emprise, l'isolement, la dépréciation continuelle, voire l'exposition répétée à des violences physiques constituent une accumulation de facteurs de risques que l'auteur fait peser sur la victime. Cette situation génère un mal-être existentiel et peut entraîner une crise suicidaire.

Pour aller plus loin : <https://decadree.com/2023/03/06/suicide-force-tour-dhorizon-dun-nouveau-concept/>

² Mannoni M., La théorie comme fiction, Seuil, 2001

TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

Recommandations pour la publication de contenu médiatique



Ces recommandations ont été
relues par la Fondation
l'EssentiElles.

1. Tenir compte des violences « invisibles »

Les violences sont multiples et interviennent avant tout dans une situation d'emprise. Bien souvent, les victimes modulent leur parole et leur comportement pour prévenir la violence. Ainsi, les situations violentes et l'impact psychologiques émergent même lorsque la situation n'aboutit pas à une explosion de la tension.

Ainsi il est important de considérer les situations dans leur ensemble et de ne pas uniquement considérer les violences les plus flagrantes comme les violences physiques.

2. Mettre en évidence les relations de pouvoir

Les violences sexistes prennent racines dans une relation de pouvoir et d'emprise. Que cela soit au sein d'un couple, une entreprise ou dans la société, les violences psychologiques participent à créer cette emprise et les relations de pouvoir inégales. De plus, il convient de considérer l'emprise elle-même comme une violence psychologique.

Il est ainsi important de mettre en évidence les relations de pouvoir, pour appréhender la souffrance et les comportements des victimes à l'aune de celles-ci.

3. Ne pas hiérarchiser les violences

Une injure ou un dénigrement permanent peut faire autant de mal qu'un coup. Chaque violence, qu'elle soit physique ou psychologique, est unique et doit être appréhendée dans son contexte.

Il est important de ne pas émettre de jugement de valeur ou de hiérarchiser les cas.

4. Tenir compte des conséquences psychologiques et les visibiliser

Les violences psychologiques sont plus difficiles à visibiliser car elles laissent moins de traces physiques. Les conséquences sont toutefois nombreuses et sont autant de preuves que les violences ont bel et bien eu lieu : dépression, insomnies, agressivité, hypervigilance, etc...

Il est important de parler de conséquences psychologiques autant que des conséquences physiques.

5. Appréhender les suicides forcés comme des féminicides

Dans le cas des suicides forcés, les conséquences des violences psychologiques sont telles qu'elles entraînent le suicide et la mort de la victime.

Si les liens de cause à effet sont plus complexes, il est ainsi important d'appréhender les suicides forcés comme des féminicides.

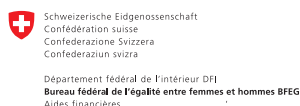
6. Le média tout comme la justice peut être une arme

La personne auteure des violences peut utiliser des moyens détournés pour continuer à maintenir une relation d'emprise violente envers les victimes. La justice, à travers le traitement des plaintes ou la gestion des gardes des enfants par exemple, mais aussi les médias peuvent devenir des outils dans ces situations.

Il est important de toujours garder de la distance et de bien considérer l'ensemble des éléments et de la situation afin d'éviter d'être instrumentalisé et de devenir soi-même vecteur de violences psychologiques.

Ce livret a pu être mis en place
grâce à l'aide financière de :

Avec le soutien du BEFH du canton de Vaud et
l'Office cantonal de l'égalité et de la famille du
canton du Valais



Impressum

Rédaction

Valérie Vuille (décadréE)

Relectures

Fondation l'EssentiElles. Elle a pour mission d'aider
les hommes et les femmes victimes de violence
domestique en Valais, ainsi que de sensibiliser et
d'informer la population sur ce sujet.

Traductions en allemand et italien

Die Feministische Friedensorganisation

Édition

Aurélié Hofer (décadréE)

Design graphique

Vanessa Cojocar

décadré
pour l'égalité dans les médias

rue de la Coulouvrenière 8
1204 Genève

info@decadree.com
www.decadree.com